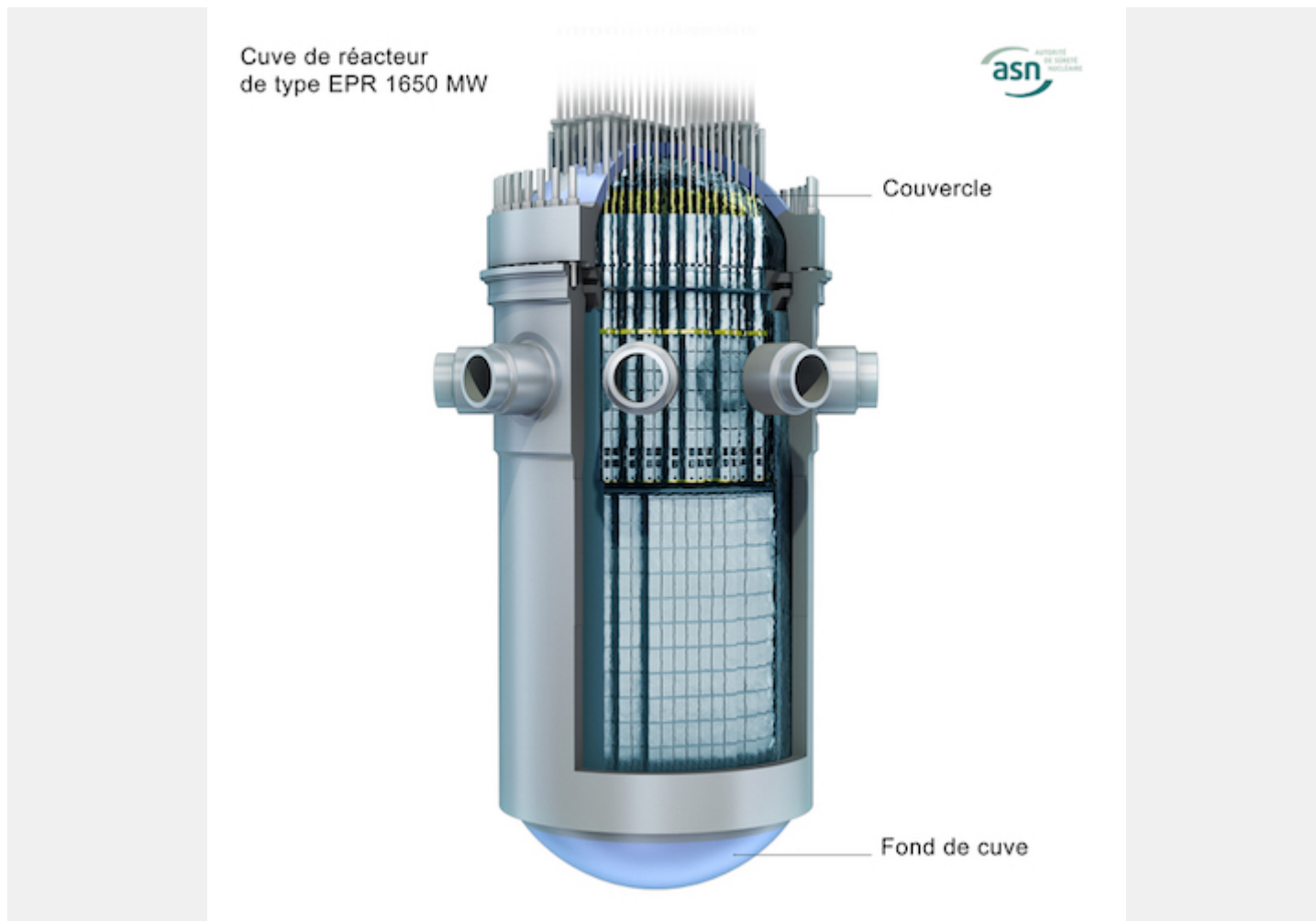


## La cuve de l'EPR n'est pas conforme à la réglementation, selon une note de l'IRSN

15 juin 2017



L'Autorité de sûreté nucléaire, qui ne rendra son avis définitif qu'en septembre, va-t-elle valider la cuve de l'EPR de Flamanville ? De récentes fuites dans la presse laissent penser que oui. Pourtant, une note technique publiée par l'IRSN en avril dernier, mais jusqu'ici passée totalement inaperçue, montre que cette cuve n'est pas conforme à la réglementation des équipements nucléaires sous pression. Et pose bien un problème majeur de sûreté. Noyée au milieu d'une masse de documents mis en ligne, elle est datée de septembre 2015 et signée de Gérard Gary, physicien nucléaire, directeur de recherche émérite ex-CNRS rattaché au laboratoire de mécanique des solides de l'Ecole Polytechnique.

Que dit Gérard Gary ? « Les mesures réalisées dans les zones suspectes (de la pièce sacrificielle) ont révélé des valeurs de résilience insuffisantes pour satisfaire le premier niveau de défense vis à vis de la sûreté ». En l'occurrence, il s'agit d'un test de résilience, qui mesure la capacité d'un matériau à absorber l'énergie

quand il se déforme sous l'effet d'un choc et dont le résultat est mesuré en Joules : la réglementation impose un résultat supérieur à 60 Joules. Or la moyenne des tests réalisés sur une pièce sacrificielle similaire à la calotte de l'EPR ressort à 52 Joules. Le physicien précise aussi que sur cette pièce, la résilience attendue était de 220 Joules.

Traduction : en cas de choc violent, le fonds de la cuve de l'EPR pourrait rompre. Or ce risque de rupture est strictement interdit par la réglementation : la rupture entraînerait la perte du liquide de refroidissement, donc le dénoyage du cœur nucléaire débouchant sur un accident nucléaire très grave. Pour Monique Sené, une physicienne réputée, cofondatrice et présidente du Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN) qui édite La Gazette Nucléaire et est membre du groupe d'experts de l'ASN, ce résultat négatif aux tests de résilience devrait logiquement amener l'ASN à interdire la cuve de l'EPR.

- **Source :** [Capital](#)
- **Complément d'info :** [La note de l'IRSN](#)

---

**Lire aussi :** [Greenpeace et sept associations déposent un recours contre l'EPR](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/La-cuve-de-l-EPR-n-est-pas-conforme-a-la-reglementation-selon-une-note-de-l>